



CRITERIUM DEPARTEMENTAL U18 F.

CATEGORIES CONCERNEES

Les licenciées U18F, U17F, U16F peuvent participer au critérium départemental U18 F.

Trois joueuses U15F peuvent également prendre part au match à condition d'y être autorisées médicalement et dans le respect du tableau des « Pratiques Féminines ».

Deux joueuses U14F peuvent également prendre part au match à condition d'y être autorisées médicalement, et dans le respect du tableau des « Pratiques Féminines ».

ENGAGEMENT

Tous les clubs affiliés au District du Jura de Football, peuvent engager une ou plusieurs équipes pour participer au Critérium U18 Féminin. Les droits d'engagement dont le montant est prévu aux dispositions financières sont débités du compte club par le District.

Dans le but de proposer aux clubs une compétition intéressante par rapport au nombre d'équipes, le groupe pourra être complété avec des équipes de Districts voisins, ou les équipes « District du Jura » pourront compléter les championnats de Districts voisins.

En cas de compétition Inter-District, le District ayant le plus grand nombre d'équipes participant à ce championnat sera le gérant de la compétition, et il sera fait application de son règlement.

ORGANISATION DE LA SAISON

La saison est organisée en deux phases qui s'articulent autour de la trêve hivernale

Phase automne

Les clubs décident s'ils jouent à 8 ou à 11 pour cette phase automne. (Prévisions qui nous permettront de constituer les groupes et les rencontres).

Organisation en groupes géographiques.

Matches en aller simple ou en aller-retour selon le nombre d'équipes.

Les équipes jouent à 8 ou à 11 en fonction des effectifs des équipes en présence.

Possibilité d'inscrire 14 joueuses sur la feuille de match.

Phase printemps

Les clubs décident s'ils jouent à 8 ou à 11.

Les clubs engagés en première phase le seront automatiquement en seconde sauf avis contraire de leur part.

Constitution de plusieurs groupes de niveaux en fonction des résultats de la première phase et des nouvelles inscriptions. Matches en aller simple ou en aller-retour selon le nombre d'équipes.

Les équipes jouent à 8 ou à 11 en fonction des effectifs des équipes en présence.

Possibilité d'inscrire 14 joueuses sur la feuille de match.

ENTENTES

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur, se reporter au règlement des ententes du District du Jura.

COULEURS ET TENUE

Couleurs :

Les clubs sont contraints de respecter les couleurs de leurs maillots déclarés dans Footclubs. Quand deux clubs qui se rencontrent portent les mêmes couleurs, ou des couleurs prêtant à confusion, le club visité est tenu de porter des nuances très distinctes de celles du club visiteur. Les maillots des joueurs sont obligatoirement numérotés, et le maillot de la gardienne de but doit être d'une couleur distincte de celle de ses partenaires et adversaires.

Tenue :

Les joueuses sont tenues de se présenter dans une tenue réglementaire (maillots dans le short, bas relevés) et de

porter obligatoirement des protège-tibias. Le port de bijoux est interdit.

La capitaine est tenue de porter un brassard.

L'arbitre interdit aux joueuses de participer aux rencontres tant qu'elles ne sont pas en tenue réglementaire et correcte.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les rencontres U18F sont fixées le samedi après-midi (possibilité de jouer le matin avec accords des deux clubs).

Les rencontres sont gérées à l'aide de la FMI, suivant les règlements du District.

Le règlement du foot à 8 tel que pratiqué en U13G s'applique lorsque les équipes jouent à 8 à l'exception de la pause coaching.

Le temps de jeu est de 2*40 min

Temps de jeu par joueuse : mini 50 % - Chaque joueuse doit démarrer 1 période. Ballon

Taille 5.

Les rencontres sont gérées à l'aide de la FMI, suivant les règlements du District.

RAPPEL CHANGEMENTS D'HORAIRES

Les clubs peuvent s'entendre entre eux s'ils souhaitent jouer les rencontres à une autre date et/ou horaire que ceux proposés par le calendrier du District.

Dans ce cas, l'accord des deux clubs par courrier ou mail transmis au District 10 jours avant la date prévue du match est rendu obligatoire.

Le règlement du foot à 11 s'applique lorsque les équipes jouent à 11

Le règlement du foot à 8 tel que pratiqué en U13G s'applique lorsque les équipes jouent à 8 à l'exception de la pause coaching

Dans les 2 cas, le temps de jeu est de 2*40 min

Temps de jeu par joueuse : mini 50 % - Chaque joueuse doit démarrer 1 période. Ballon

Taille 5.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

Voir procédure dans « Règlements » du District

TERRAINS IMPRATICABLES

Voir "Procédure des terrains impraticables dans « Règlements » du District

ARBITRAGE

Obligation de faire arbitrer la touche par une joueuse de l'équipe. En première période une joueuse remplaçante effectue la fonction d'assistant, en seconde période cette joueuse joue et est remplacée par une joueuse qui a participé en première période. En cas d'absence de remplaçante c'est un(e) dirigeant(e) licencié(e) qui effectue la fonction d'assistant. Les noms des joueuses ayant arbitré devront apparaître sur la feuille annexe (feuille papier) et dans l'observation d'après match (FMI).

JOURNEES EVENEMENTIELLES

La commission organisera des « Journées Évènementielles » en collaboration avec la Commission Jeunes et avec l'aide des responsables d'équipes.

Ces journées auront pour but de varier et découvrir différentes formes de pratiques.